

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)	
Partie syndicale : M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Marie-Eve Bouchard M. Carol Côté M ^{me} Sabrina Collard Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébéka Fortin M ^{me} Carolanne Tremblay	Partie syndicale : Personne déléguée	1. Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2025		
		2. Organisation scolaire	P	
		3. Sécurité d'emploi	P	
		4. Suivi de clientèle	S	
	Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M ^{me} Rébéka Fortin M ^{me} Carolanne Tremblay	Partie patronale :	5. Suivi francisation	P
			6. Projets particuliers	P
			7. Listes de rappel et d'ancienneté	P
			8. Autre sujet	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
1. Compte rendu de la réunion du 7 octobre 2025	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 7 octobre 2025.	
Sécurité d'emploi (2025-10-07)	<p>Le CSS est en analyse pour s'assurer de faire le calcul du régulateur de la bonne façon. Pour la première année, il y a eu 44 postes dont 8 par le régulateur, la deuxième année, ce sont 45 postes, ceux du régulateur inclus. Pour cette année, Mme Gagnon a fait le calcul pour le régulateur et elle arrive à 42 postes. Comme le nombre de départ est 45 et qu'il y a eu trois départs en 24-25, le nombre de postes serait à 42; il n'y aurait alors aucun poste à donner. Des questionnements sont soulevés du fait que le nombre de postes a diminué. Les parties consulteront respectivement leur fédération pour voir ce qu'il faut faire.</p> <p>Concernant les mises en dispo, elles ont toutes été résorbées. (2025-10-07)</p> <p>Bien que le nombre de postes ait diminué, l'importance est le respect du plancher d'emploi qui est à 36. En septembre, un réajustement sera fait en lien avec le calcul du régulateur. (2026-04-08)</p>	Terminé
Liste de rappel (2025-10-07)	Le SES a fait des vérifications et a nommé quelques irrégularités. Mme Fortin a informé le CSS qu'il manquait des gens dans la liste. Mme Gagnon se questionne s'il est important de noter le nombre d'heures après l'an 1.	Terminé

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
	<p>Pour la liste d'ancienneté, le CSS suggère une liste au 30 juin et une autre en décembre à la suite du mouvement volontaire pour assurer un meilleur suivi. Le SES est en accord avec cette façon de faire.</p> <p>Ce sujet sera traité plus profondément en atelier de travail. (2025-10-07)</p> <p>Le SES mentionne qu'un enseignant a obtenu sa permanence et n'en a pas été informé. Mme Fortin a relevé une situation semblable. Le CSS précise que les enseignants savent quand ils obtiennent un poste, mais comme la permanence s'obtient avec le temps, le CSS n'en informe pas les personnes concernées.</p> <p>La liste de rappel a été officialisée; elle sera envoyée au Syndicat. (2026-04-08)</p>	
<p>Respect du calendrier : grief (2025-10-07)</p>	<p>Mme Gilbert s'informe si des enseignants ont travaillé dans la dernière semaine du mois de juin. En effet, quatre enseignants ont travaillé ces journées et ont été payés à taux horaire. Le SES prétend qu'étant donné que ces enseignants étaient à contrat 800/800, ces heures auraient dû être ajoutées à leur contrat et payées à 133 %, considérant que l'année scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. Après plusieurs discussions sur les possibilités pour éviter cette situation, les parties valideront leur interprétation pour les jours de la dernière semaine de juin et vérifieront dans l'entente locale s'il est possible de faire plus d'un calendrier. (2025-10-07)</p> <p>Un grief a été déposé pour les quatre enseignants. Le CSS et le SES en discuteront. (2026-04-08)</p>	<p>✓</p>
<p>2. Organisation scolaire</p>	<p>Mme Fortin dépose le rapport de suivi de clientèle au 1^{er} avril. On remarque une baisse de clientèle. De plus, en comparant les ETP par année, on note également une baisse. Le CSS espère que d'offrir 30 h par semaine assurera un nombre d'ETP au moins équivalent à l'an dernier, soit 493. Les élèves ont beaucoup d'absences. Le Centre de services mettra en place un protocole de gestion de l'assiduité pour l'an prochain. Considérant les nouvelles directives du gouvernement, une préoccupation est soulevée en rapport avec les travailleurs temporaires. Ceux-ci représentent 80 % de la clientèle en francisation et les sommes seraient données uniquement pour les permanents. Le CSS est en attente du montant pour l'an prochain.</p>	
<p>3. Sécurité d'emploi</p>	<p>Considérant que le prochain comité de relation de travail est prévu en juin et que le CSS saura les départs connus ainsi que les spécialités dans la semaine du 20 avril, il rencontrera le SES pour un bilan à la fin avril.</p>	
<p>4. Suivi de clientèle</p>	<p>Ce sujet a été traité lors du point 2. Organisation scolaire.</p>	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi requis
5. Suivi francisation	Ce sujet a été traité au point 2. Organisation scolaire.	
6. Projets particuliers	Aucun projet n'a été déposé. Si un projet était déposé d'ici la fin de l'année, un CRT spécial sera convoqué pour l'approuver.	
7. Listes de rappel et d'ancienneté	Ce sujet a été traité en suivi du compte rendu du 7 octobre.	
8. Autre sujet a) Contrats	Mme Gagnon informe le comité qu'un travail a été fait afin de pouvoir payer le pourcentage réel lors de modifications à un contrat. Mme Fortin informe le SES que les enseignants reçoivent le fichier Excel expliquant les modifications, lorsqu'il y en a.	